



SERVICE DE REMPLACEMENT

Le Sdaec évolue vers des solutions personnalisées

De nouvelles formules

■ L'agriculture évolue, les exploitations se restructurent, de nouvelles attentes naissent, le Sdaec s'adapte et personnalise ses services.

Devenu incontournable pour beaucoup d'entreprises agricoles, le service de remplacement se doit aussi de s'adapter pour répondre au mieux aux attentes des exploitations. Jean Yves Milbeau, président et Sylvie Le Clec'h-Ropers expliquent comment le Sdaec évolue et va encore évoluer dans les prochains mois pour justement être encore plus en phase avec ces attentes.

Tarif unique d'entrée

Première étape, depuis le 1^{er} janvier 2008, un nouveau système d'adhésion a vu le jour. Jusqu'à présent l'adhésion partait de l'exploitant au travers d'une cotisation de 87 euros, une cotisation qui était ensuite multipliée par le nombre d'adhérents sur l'exploitation (conjoint(e) ou salarié(e)). Désormais, c'est l'exploitation qui souscrit

une adhésion au groupement d'employeurs à vocation de remplacement moyennant une cotisation de 80 euros par an. Chaque personne bénéficiaire des prestations de remplacement s'acquittant ensuite d'une cotisation de 15 euros. « *Un tarif unique d'entrée qui rend le service plus accessible et apporte de la souplesse* ».

Dès lors l'adhérent peut accéder à l'ensemble des prestations, en fonction de sa situation pour des remplacements prévus ou imprévus. Tout ceci en bénéficiant des allocations de remplacement dans le cadre d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, du crédit d'impôt pour le remplacement lié à la vie privée (week-end ou vacances), des aides à la formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat.

En souscrivant à l'assurance collective il peut se fai-

re remplacer immédiatement en cas de maladie (6 mois), d'accident (12 mois) ou de décès (90 jours sur 4 mois). Jusqu'en juin, la cotisation de 417 euros par an pour une indemnité journalière de 100 euros par jour est maintenue. Ce qui permet de ramener (hors AAEXA) le solde horaire restant à la charge de l'adhérent à 3,96 euros HT.

Plus souple

Mais cette dernière prestation est également appelée à évoluer. La réflexion est déjà bien avancée. Ainsi, dans quelques mois, (à partir de juin 2008) un autre dispositif sera instauré pour apporter plus de souplesse et de personnalisation à cette prestation. Les adhérents pourront notamment choisir entre plusieurs systèmes de franchises, ce qui influera sur le niveau de cotisations. « *Cette approche personnalisée répond à une attente, mais ne remet pas en cause l'assurance collective qui demeure le socle de notre action dans ce domaine* », insiste Jean-Yves Milbeau. Les objectifs sont clairement af-

Jean-Yves Milbeau, président et Sylvie Le Clec'h-Ropers, directrice (photo archive)



fichés : « *Des services toujours plus performants dans une approche individualisée, et accessibles à tous* ».

Sylvie Le Clec'h-Ropers rappelle qu'en 2007 le nombre d'intervention a progressé de 6 %, du fait du seul motif « *vacances, week-end* », favorisé par l'accompagnement du crédit d'impôt de 934 euros pour 14 jours par an. Soulignant aussi que le service dispose d'un personnel susceptible de répondre aux multiples demandes dans toutes les productions : exploitations laitières équipées de robots, productions

très spécialisées (aviculture, cuniculture, caprins), travaux d'entretiens de bâtiments ou besoins très ponctuels sans engagement de durée.

Jean-Yves Milbeau conclut : « *Le remplacement est à la fois un moyen d'assurer*

la pérennité de l'exploitation dans une situation difficile, mais aussi un outil de gestion (fiscal, social) lorsqu'il est utilisé à d'autres fins, comme par exemple l'amélioration de la qualité de vie ».

Pierre Dénès

Sdaec en bref

- Le Sdaec rayonne sur trois départements : 22 - 29 - 35
- 2200 interventions en 2007
- En Côtes d'Armor et Finistère tout exploitant bénéficie des mêmes aides pour mandat ou formation, quel que soit le prestataire de service (accord entre Finistère remplacement et le Sdaec, ratifié au niveau national).